

Si mes propos ont pu lui être utiles à Tokyo ou à Lusaka, je m'en réjouis, et je suis prêt à répéter l'expérience à l'avenir. Nous sommes un parti pour qui l'intérêt du Canada prime tout, et nous n'aurions aucun plaisir à voir notre pays mal représenté à des rencontres internationales d'une importance aussi cruciale.

Monsieur le président, le gouvernement peut continuer de compter sur la collaboration de l'opposition officielle pour toute initiative susceptible d'améliorer le sort du Canada et des Canadiens. Nous ne croyons pas à ce rituel creux qui consiste à voter contre le gouvernement en toute occasion et sur toute question. Ce genre d'opposition irréfléchie que malheureusement les progressistes conservateurs et les néo-démocrates ont souvent pratiqué dans le passé nuit au travail législatif du Parlement et contribue à avilir sa réputation dans le grand public. D'ailleurs voter ainsi contre tout dessert les intérêts bien compris des partis d'opposition en érodant l'influence qu'ils peuvent exercer auprès de la population s'ils réservent leurs votes négatifs pour des questions d'intérêt majeur qui violent leurs principes politiques fondamentaux ou qui contredisent de façon flagrante l'intérêt premier du pays.

Sur ces dernières questions, des questions de cette envergure, nous avons l'intention de livrer au gouvernement, avec toute la force, toute la fougue et la détermination dont nous sommes capables, une lutte comme jamais cette Chambre n'en a vue. Sur des questions aussi cruciales, nous n'hésiterons pas à conjuguer nos forces avec celles des autres partis d'opposition pour forcer le gouvernement à revoir sa législation sous peine de défaite à la Chambre des communes.

Le premier ministre a déclaré qu'il avait l'intention de gouverner comme s'il détenait une majorité au Parlement. Ce sont là des paroles courageuses pour un leader dont le gouvernement peut être défait n'importe quel jour et sur n'importe quelle question par les forces combinées des partis d'opposition, un leader qui n'a pas réussi à convaincre la population de lui confier une majorité, un leader dont les candidats ont recueilli un demi million de votes de moins que les candidats libéraux.

Ce sont des paroles courageuses pour un leader qui, de façon pusillanime, a retardé sa rencontre inéluctable avec le Parlement plus longtemps que tout autre premier ministre de notre histoire. Il y a déjà près de cinq mois, en effet, que les élections ont eu lieu, près de cinq mois au cours desquels la population a attendu que le gouvernement s'organise et trouve le courage de soumettre ses projets de législation au Parlement.

On pourrait, à la limite, excuser un retard aussi indécent si le gouvernement avait employé ce temps de façon efficace. Mais au lieu de cela, nous avons vu à l'œuvre un gouvernement qui, au mieux, s'est montré vague et confus dans la direction qu'il veut donner au pays, méfiant envers tous ceux qu'il soupçonne d'être des ennemis du régime dans la Fonction publique et carrément contradictoire dans ses déclarations publiques.

● (1520)

[Traduction]

Permettez moi de faire état de quelques-unes des façons dont le gouvernement a abusé de la confiance que la population accorde à tout gouvernement dans les premiers mois de son mandat.

L'Adresse—M. Trudeau

L'un des premiers gestes officiels que le premier ministre a posés après s'être engagé à rapprocher le gouvernement de la population, a été de confier les plus hautes décisions économiques du cabinet à un homme qui, après avoir été député pendant six mois, a vivement été répudié par ses électeurs d'Ottawa-Centre. Le fait que le sénateur de Cotret continue à occuper des fonctions ministérielles aussi importantes constitue une insulte permanente envers les électeurs qui l'ont rejeté, une atteinte au principe de la démocratie et une insulte à la Chambre des communes.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Conscient de l'illogisme de cette décision, le premier ministre a fait savoir que le sénateur devrait se présenter devant l'électorat aussitôt que l'occasion s'en présenterait. Sauf erreur, c'est bel et bien ce qu'il a dit. Pour sa part, le sénateur n'a manifesté aucun enthousiasme à l'idée d'être peut-être de nouveau rejeté par l'électorat. Je suggère au premier ministre de donner une chance, ou peut-être de lancer un ultimatum au sénateur de Cotret: ou bien il se porte candidat à l'un ou l'autre des sièges vacants de Prince-Albert ou de Burin-Saint-Georges aux élections partielles du 19 novembre prochain, ou bien il démissionne de son poste au cabinet.

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Je tiens à préciser que cette critique ne s'applique pas aux membres du cabinet qui viennent du Québec. Il importe que toutes les provinces soient représentées au cabinet et je ne vois pas d'inconvénient majeur à ce que l'on nomme des représentants faute d'avoir pu en faire élire. Les conservateurs, ont toutefois fait élire plus de 50 députés en Ontario. Il est donc surprenant que le premier ministre ait jugé nécessaire de les laisser pratiquement tous pour compte et d'offrir un siège au cabinet à un candidat ontarien qui a été battu aux élections.

Autre fait surprenant, le sénateur occupe un des sièges de l'Ontario au sein du petit cabinet, tandis que la ville de Toronto, qui a élu douze députés conservateurs, n'a pas de représentant dans ce centre de décisions.

Des voix: Quelle honte!

[Français]

M. Trudeau: Voici un deuxième exemple de l'ineptie du gouvernement: la question de l'emplacement de l'ambassade canadienne en Israël. Lors de sa première conférence de presse après les élections, le premier ministre affirmait solennellement qu'il s'en tiendrait à sa promesse électorale de déménager l'ambassade à Jérusalem. Il ne tolérerait pas que les fonctionnaires du gouvernement ou n'importe qui d'autre viennent lui dicter quoi penser. Comme un homme de parole, il allait passer à l'action et livrer la marchandise.

Le premier ministre ne soupçonnait pas alors que personne n'allait davantage souffrir de sa politique que ceux-là même dont il courtisait le vote. La principale préoccupation de la communauté juive au Canada est la protection des droits civils contre les menaces de boycottage par les pays arabes. Or, à l'heure actuelle, en raison même de l'opposition de plus en plus répandue que suscite la politique du gouvernement en matière d'ambassade, une loi contre le boycottage a moins d'appui dans le public qu'auparavant et elle a été repoussée en fin de liste des priorités gouvernementales.